



Compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Pierre ASTRUCH, Maire.

Présents : Jean-Pierre ASTRUCH Michèle ARAGO Jean PALAU Jean-Claude BALAGUER Béatrice GARCIA Claire BEAUDOIN Mathieu WOERNER Michel SALVETAT

Absents : Sandrine PONS Claude BOUR Laura COURIVAUD

Secrétaire de séance : Béatrice GARCIA.

Délibérations

Approbation du PV de la séance du 06 Octobre 2021

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

1. Délibération Décision Modificative bâtiment Aérodrome

Diminution de crédit au compte 2135
Augmentation de crédit au compte 2051

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT		
2135 – Immobilisations Incorporelles –installations générales	15 869.66 €	
2031 – Immobilisations Incorporelles – Frais d'études		15 869.66 €
Total INVESTISSEMENT	15 869.66 €	
Total Général	0.00 €	

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Délibération Décision modificative PLU

Trésorerie manquante dû à l'achat de logiciel.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT		
2135 – Immobilisations Incorporelles –installations générales	498.14 €	

2051 – Immobilisations Incorporelles – Concession et droit similaire		498.14 €
Total INVESTISSEMENT	498.14 €	
Total Général	0.00 €	

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Délibération Décision modificative Fonctionnement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
011 – Charges à caractère générale		29 089.41 €		
012 – Charges de personnel		1 750.00 €		
752 – Autres Produits de gestion courante – Revenus des immeubles				15848.15 €
7588 – Autres Produits divers de gestion courante				14991.26 €
Total FONCTIONNEMENT		30 839.41€		30 839.41€
Total Général	0.00 €			

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Délibération état d'assiette affouage compensatoire.

Monsieur le maire précise que l'affouage est préparé par l'onf mais aussi par des bénévoles.
Ils sont récompensés par un affouage dit compensatoire.
Il demande au conseil municipal d'approuver cet état d'assiette.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Délibération dissolution budget atelier relais

Ce budget est devenu sans objet, il apparait opportun de la dissoudre et d'en reprendre l'actif, le passif et le résultat au budget principal.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Délibération régime d'astreinte

Astreintes concernant Alain FERRE et Jean-Marc RAMEL (déneigement, fuites réseaux eau, travaux divers.) Du 01/01/2021 au 31/12/2021.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Délibération rectification régie des loyers 2011

La mairie avait subi un préjudice consécutif au vol de la régie s'élevant à 112.94€. Le maire demande la levée de responsabilité du régisseur.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Délibération Autorisation signature d'un contrat saisonnier (locaux auberge la fount)

Le bail concerne la location de quatre chambres au gérant d'une société pour loger les employés saisonniers. Pas d'accès aux cuisines, loyer à 600€ (150€/chambre) reste à charge pour la société de régler l'électricité. Le bail prévoit une clause interdisant la sous-location.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Délibération Secours sur pistes

Attente d'informations supplémentaires avant toute décision.

Vote reporté au prochain conseil.

Rectificatif : par précaution, le conseil décide de voté cette délibération

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Questions Diverses

1. OAT Hellitorial, fixation d'un loyer

Le conseil municipal propose de recevoir le gérant de la société afin de discuter sur le loyer établi et les contraintes à prévoir.

2. Mr TORRENT société Sen à la quillane,

Présent au conseil municipal de ce jour.

Le retard des loyers est réglé, reste la facture d'eau qui sera réglée prochainement.

Mr TORRENT nous fait part du problème du prix excessif de l'eau, il règle six rôles d'eau avec un montant de 1747€/an.

Il nous informe d'autre part qu'il souhaite vendre le bail commercial de la Quillane.

Les éventuels acheteurs accepte de lui acheter à condition de devenir propriétaire du fond.

Mr TORRENT demande donc à la mairie de lui vendre le bâtiment au prix de 60 000€ payable en 2 ans (équivalent de 10 ans de loyer).

De plus, il nous informe que la mairie doit envisager des travaux :

- étanchéité des cheminées
- Isolation des combles
- Mise en place d'un clapet anti-retour
- Révision du toit

Le conseil municipal va devoir débattre sur la volonté de vendre ou pas et sur le montant proposé.

Séance levée à 20h00